L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 JUILLET 1887. 60me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 20 JUILLET 1887

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne voir la 8e page.

La culture de la vigne et des fruits, en Louisiane.

Nous lisons, hier, dans le *Banner*, de la Pointe Coupée : nous reproduisons, aujourd'hui, dans nos nouvelles de la Louisiane un paragraphe dans lequel notre excellent confrère raconte des merveilles à propos d'une vigne qu'il est allé admirer chez M. A. Dauthier, même paroisse. "Elle a des proportions grandioses, cette vigne; les grappes sont innombrables, d'une grosseur prodigieuse; le fruit a un parfum délicieux, et, chose plus étonnante encore! elle n'existe que depuis trois ans."

Voilà qui est pour le mieux. Nous en croyons d'autant plus volontiers notre confrère, sur parole, que c'est au moins la centième fois que nous lisons le même récit et, quà près vérification des faits, les rapports se sont, toujours ou presque toujours, trouvés de la plus parfaite exactitude. Nous pourrions citer une multitude d'exemples aussi heureux, à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses St-Bernard, Plaquemines, Jefferson, St-Tammany, et dans presque tout le sud-ouest de l'Etat.

Mais si la culture de la vigne est si fructueuse parmi nous et donne de si beaux produits, pourquoi ne pas la propager et s'y adonner en grand? Pourquoi s'en tenir éternellement à de timides essais individuels? Que nous importe que cent ou deux cents amateurs, dispersés dans la Louisiane, soignent, avec amour, une treille d'où pendent, chaque année, un millier de grappes qu'ils montrent aux voisins comme une curiosité et avec lesquelles ils font des cadeaux à quelques amis pour leur plaire, ou au journal de la localité, pour qu'il en parle d'une façon élogieuse? Rien de cela ne fait les affaires de la communauté. On ne voit pas bien pourquoi nous en sections réduits à ne déguster que des raisins de Californie, quand nous pouvons nous en procurer, ici, de beaux et de bons.

Il y a, comme on le sait, deux sortes de raisins (ceux de bouche ou de table et ceux qui servent à faire les vins et les esprits). Les premiers sont les plus succulents, ceux qui ont le plus de valeur dans le commerce; à l'état de primeur, ils sont très recherchés et comman-dent des prix très élevés. En Europe, en France surtout, les chasselas de Fontainebleau ou de Tomery, ceux de plusieurs régions du Midi sont très renommés; il s'en fait un grand trafic au loin.

Ce sont, précisément, ces raisins-là qui viennent dans nos jardins, dans nos vergers, et avec un peu d'énergie, de bonne volonté, de notre part, ils deviendraient pour nous, pour l'Etat, une source de revenus. Voilà plus de soixante ans, à notre connaissance, que la culture de la vigne a été essayée dans la Louisiane—toujours à la satisfaction de ceux qui ont tenté l'aventure. Pourquoi en est-elle encore dans le même état que le premier jour? C'est ce qu'il serait bien difficile de s'expliquer, si l'on ne savait d'avance qu'il en est de même d'une foule de produits du jardinage et de l'industrie maraîchère, laquelle devrait être développée parmi nous plus que partout ailleurs et qui est la plus négligée de toutes. Il n'est pas d'amateur, de connaisseur en matière d'agriculture qui, en arrivant dans nos campagnes, ne soit émerveillé des qualités du sol, des ressources extraordinaires qu'il offre à la production des légumes et des fruits. Nous en produisons, en effet, mais en assez petite quantité; l'exportation ne s'en opère que dans de faibles proportions et l'industrie, aussi bien que le commerce, n'a pas fait un pas en avant, depuis vingt ans. A cette époque, il y avait, sinon une raison valable au moins un prétexte à cette stagnation: les marchés manquaient, parce que les voies rapides de communication faisaient défaut; aujourd'hui, les chemins de fer abondent; il y en a dans toutes les directions, principalement dans celles qui conduisent aux grands centres de consommation, aux grandes villes du Nord-Ouest et du Nord-Est. La Californie nous en fournit la preuve la plus évidente. Elle qui n'est pas plus favorisée que nous, sous le rapport de la fertilité du sol, elle qui est bien plus mal située que nous ne le sommes, bien plus éloignée de Chicago, de St-Louis, de New-York, de Boston—fait avec ces cités riches et populeuses, un trafic considérable. Pourquoi n'en ferions-nous pas autant.

Autrefois, nous nous plaignions de l'absence des marchés, résultat de l'absence des moyens de transport; aujourd'hui que nous avons les uns et les autres, nous passons notre temps à maugréer contre les intermédiaires, qui, disons-nous, enlèvent le plus clair des bénéfices et forcent le jardinier, le maraîcher, à travailler presque pour rien. Ces lamentations peuvent être très justes, très motivées, en principe, et nous n'avons pas la mission de défendre les intermédiaires et les commissionnaires, mais comment font donc les producteurs de la Californie pour le placement de leurs fruits; ceux de la Floride, pour la vente de leurs oranges? Tout le tronpeau des exploiteurs ne s'est pas abattu sur la Louisiane; ce n'est pas la seule proie qu'ils aient à dévorer. Ils savent choisir leurs victimes, et ils n'engorgent pas que celle-là est trop maigre pour pouvoir les engraisser. On est sûr de les trouver partout où ils sentent la chair fraîche. On doit donc les rencontrer, rôdant dans la Californie et la Floride, autant et plus que dans nos campagnes. Pourquoi les jardiniers, les maraîchers, n'y abandonnent-ils pas le métier, comme le font les nôtres? C'est qu'ils ont su se raidir contre la difficulté et lutter contre l'exploitation; c'est qu'ils se sont entendus, c'est qu'ils se sont organisés, et que, forts de leur union plus encore que de leur nombre, ils ont fait la loi aux intermédiaires, au lieu de se plier à celle que ces derniers voulaient leur imposer. Que ceux de la Louisiane suivent leur exemple; qu'eux aussi, s'entendent, s'unissent, pour résister à l'exploitation: à la rigueur, qu'ils forment une Société pour faire eux-mêmes leurs expéditions; qu'ils aient des commis et non des maîtres, pour conduire leurs affaires, petites ou grandes; ils verront, bientôt, attirer dans leurs poches les bénéfices qui s'égarent dans celles des autres et cette belle industrie maraîchère qui languit, tandis qu'elle devrait être la plus florissante de toutes, prendre un essor inconnu jusqu'ici.

On a dit que les peuples ont toujours le gouvernement qu'ils méritent; il en est de même du commerce. Se laisse exploiter qui le veut, et quiconque sait lutter avec énergie, avec entente et persévérance contre ceux qui prétendent abuser de lui, si puissants qu'ils soient, finira toujours par en venir à bout, par les mettre à la raison. Il ne s'agit que de vouloir et de prendre les mesures convenables pour atteindre le but que l'on poursuit.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall est le plus facile à appliquer. Il est aussi le plus propre parmi les préparations rivales.

Batay-Rauty[illegible] d'une excellente facilité de Pottos, écrit à un sien parent : —Situation budgétaire pas drôle. Pour tout dire, je suis passé à l'état de grande paloumaise.

LOUISIANE.

L'*Observer*, Pointe-à-la-Hache, paroisse Plaquemine, du 16 juillet :

Le riz commence à faire ses épis, à Pointe-à-la-Hache. La récolte est superbe et promet un beau rendement. Les pluies qui sont tombées, à peu près tous les jours, ont dispensé les planteurs d'avoir recours aux pompes pour irriguer leurs champs et leur ont épargné de fortes sommes d'argent.

—La question la plus importante pour la population de notre région et pour la communauté en général, est celle des arrière-levées, des levées qui protègent les habitations par derrière. Nous avons présent à la mémoire l'ouragan du mois de juin. On déplore les pertes éprouvées par nos planteurs. Quelques-uns s'occupent de construire des levées pour prévenir, désormais, les accidents qui viennent d'avoir lieu. On ne sait combien de milliers de dollars ont été perdus à cause de l'absence de cette levée, combien on peut encore en perdre, avant qu'elles ne soient construites. La première chose à faire est de prendre une résolution et d'agir en conséquence.

A quoi bon des plaintes, des regrets, des discussions interminables? Cela n'avance pas nos affaires. Entendons-nous, unissons-nous et travaillons d'un commun accord pour obtenir la somme nécessaire. Quand nous aurons atteint ce premier but, nous pourrons faire appel aux autres intéressés et leur demander une aide. Pour prendre une détermination, il est indispensable d'organiser les planteurs, afin d'agir dans l'intérêt de tous, à la fois, et de chacun, en particulier.

A quoi bon nous en prendre à l'Etat et attendre son secours? Nous savons que ce secours ne nous viendra pas. Unissons-nous, de façon à pouvoir commencer, le plus tôt possible, l'entreprise. Nous sommes juste au moment le plus favorable, pour atteindre le but que nous poursuivons.

Le temps des élections approche; le mouvement aura l'appui de tous les candidats aux emplois. Si les élections arrivaient un peu plus souvent, nous pourrions obtenir les constructions dont nous avons besoin, rien qu'avec l'aide de ces messieurs, mais il n'en est pas ainsi, et nous sommes forcés de ne compter que sur nous. Nous demandons l'organisation d'une compagnie d'arrière levées de Plaquemine et, à cet effet, nous désirons que quelques planteurs riziers convoquent un meeting des intéressés.

—Nous apprenons que l'appel vient d'être fait. Les propriétaires des troisième et quatrième wards du notre paroisse doivent se réunir à l'Ecole Burton, Grande Prairie, le samedi, 23 juillet, en vue de prendre les mesures nécessaires pour construire une arrière-levée.

—

Le *Farmer*, Covington, paroisse St. Tammany, du 16 juillet :

Le *Daily States*, de la Nouvelle-Orléans, rend compte de l'élection qui a eu lieu, la semaine dernière, pour le chemin de fer, dans les termes suivants:

"La traversée du bateau à vapeur hier, (dimanche dernier) a été on ne peut plus heureuse. Un *reporter* du *States* montait à bord, à Milneburg, à 7 heures 20. Le steamer prit immédiatement la direction du nord; une heure cinquante minutes après, il s'arrêtait au quai de Mandeville, sur la rive droite du Lac Pontchartrain. Il avait 250 passagers à bord, sans prix d'un tiers pris terre à Mandeville; il tourna alors vers l'ouest et après s'être arrêté à Lewisburg, il entra à toute vapeur dans la rivière Tchefuncta et le remonta jusqu'à Madisonvilla et de là jusqu'au Old Landing, qui est à deux milles de Covington, une des localités de la Louisiane qui ont eu le plus brillant passé. Il y a quarante ans, c'était une ville qui avait ses banques et ses lignes rivales de steamboats qui la reliaient à la Nouvelle-Orléans. La construction du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Jackson ruina le commerce de cette cité, qui languit, depuis une trentaine d'années. Il semble, cependant, qu'un bel avenir s'ouvre, de nouveau, devant elle. Les habitants prennent de se rendre vaillamment les rênes et d'engager la bataille, pour regagner tout le terrain perdu. Le 5 courant, les citoyens ont voté, à l'unanimité, une taxe annuelle de cinq mills, pendant dix ans, pour obtenir l'extension du chemin d'Abita Springs jusque chez eux. La distance est de deux milles et demi. Cette taxe donnera la somme de $75,000, et, la connexion étant une fois établie, Covington ne sera plus qu'à deux heures de la Nouvelle-Orléans.

Il est impossible de trouver, sur notre continent, un site plus beau et plus salubre pour qui celui de Covington. La ville est assise sur un plateau élevé; elle abonde en sources délicieuses d'eau fraîche et claire, dont plusieurs sont reconnues comme ayant des vertus médicinales.

—La malle de Covington est maintenant transportée, par terre, à partir de Slidell, sur le chemin de fer Northeastern, — distance de trente-deux milles. Les trains du chemin de fer Poitevent et Fave arrivent, tous les jours, à trois milles de notre localité. Il nous semble que la malle devrait maintenant nous arriver par cette nouvelle voie.

—Le nom de M. Jos. Cousin, de Bayou Lacombe, a été inscrit sur le rôle des volontaires américains qui ont fait la guerre du Mexique.

—Nous apprenons que l'inspecteur M. Paul Guzman, a choisi, cette semaine, l'endroit où le chemin de fer doit traverser le Bogue Falia, juste au nord de Covington.

—Dimanche dernier, le train d'excursion d'Abita Springs, se composait de neuf *cars* qui étaient si encombrés, qu'il a fallu que bien des voyageurs se tissent tout le temps debout. Cet inconvénient ne se reproduira plus; on s'est procuré de nouveaux cars, en quantité suffisante, pour permettre à tout le monde de s'asseoir.

—On nous apprend qu'à Abita Springs, le verre de soda coûte 10 cents. Nos citoyens ne peuvent se laisser ainsi extorquer leur argent; ils boiront de l'eau d'Abita, qui est excellente et bonne pour la santé. Une pareille exploitation ne durera pas.

—Décédé, à Covington, Lne, mercredi, 13 juillet, Léon Paul Planche, enfant de Victor Planche et de Pauline Laborde, à l'âge de 17 jours.

—Marié, à Covington, Lne, le 9 juillet 1887, par Wm. Kennedy, J. P., M. W. Wylie Johnson, de la Nouvelle-Orléans, à Mlle Emilie François, de Mandeville. M. Johnson est bien connu de nos lecteurs; il a dirigé l'école de la paroisse pendant 9 ans.

—

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 16 juillet :

Nous avons eu, dernièrement, beaucoup plus d'eau qu'il n'en fallait pour nos récoltes. Voilà vingt jours que les pluies durent. Du reste, la perspective est toujours fort belle; il n'y a rien d'alarmant dans la situation.

—Nous tenons de l'obligeance de M. Jos. Lombas et du Dr P. R. Mélançon, tous deux de Lockport, un exemplaire du dessin, avec texte, de la machine à blanchir le sucre, pour laquelle M. Jos. Lombas a obtenu un brevet, daté du 28 juin dernier.

Cette machine, qui, à première vue, nous paraît d'une simplicité remarquable et d'une adaptation facile à toutes nos sucreries, est destinée à remplir un des grands *desiderata* de notre industrie sucrière.

Nous n'avons aucun sujet de douter qu'elle n'atteigne complètement le but qu'elle poursuit. Nous croyons donc devoir demander que l'on étudie sincèrement le procédé, qu'on l'essaie de bonne foi, car si les inventeurs doivent y gagner, il est certain que le planteur y trouvera des avantages appréciables, un écoulement plus facile et plus rémunérateur de ses produits.

—

BELGIQUE.—La Chambre des représentants de Belgique a voté, le 13 juillet, le premier des projets de loi destinés à améliorer la condition des ouvriers. Aux termes de ce projet, les salaires de ceux-ci ne pourront plus être saisis que jusqu'à concurrence du cinquième de leur montant et ne pourront non plus être cédés dans une proportion supérieure aux deux cinquièmes.

Ce vote marque une première étape dans la voie des améliorations sociales indiquées dans le discours du trône du 9 novembre dernier.

Alsace-Lorraine.

Le *Temps* du 3 juillet :

Le correspondant strasbourgeois de la *Gazette de Francfort* croit savoir qu'une espèce d'armistice a été conclue entre ceux des membres du gouvernement d'Alsace-Lorraine qui sont partisans de l'incorporation de la province à la Prusse et des membres qui sont contraires à cette mesure. En vertu de ce compromis ou de cette entente, on va laisser provisoirement les choses en l'état où elles se trouvent actuellement, et on s'abstiendra de prendre la moindre mesure organisatrice qui serait de nature à préjuger les décisions définitives qui pourront être prises.

Le *Temps* du 4 :

Dans la journée d'hier a eu lieu à Strasbourg l'inauguration d'un monument élevé à la mémoire de Louis 1er, roi de Bavière.

Louis 1er était né à Strasbourg en 1786.

Le discours d'inauguration a été prononcé par M. Schricker, secrétaire du sénat de l'Université.

M. Mayr, sous-secrétaire d'Etat, a fait officiellement à la ville de Strasbourg la remise du monument élevé aux frais des Bavarois résidant en Alsace-Lorraine. M. Hochapfel, adjoint, a remercié au nom de la ville.

—

Les étudiants de l'Université de Strasbourg ont fait, vendredi soir, fête aux professeurs de Bary et Laband, qui viennent de refuser définitivement que leur avaient été offertes à Leipzig et à Heidelberg.

Le général Verdy du Vernois, gouverneur de Strasbourg, a assisté à la fête. Une série de discours ont été prononcés. M. de Bary, en remerciant les étudiants, a rappelé qu'un certain nombre d'Allemands établis à Strasbourg accusent l'Université de cette ville de n'avoir pas, jusqu'ici, contribué assez puissamment à la germanisation de l'Alsace-Lorraine, et a déclaré qu'à son avis l'Université n'est pas une institution politique chargée de faire une œuvre politique, mais un sanctuaire consacré au travail et à la science. Il a exprimé l'espoir que l'Université restera fidèle à sa mission qui est uniquement de donner l'instruction aux jeunes gens de la province avides de savoir.

Quatre personnes prévenues d'avoir chanté la *Marseillaise*, le 17 mars dernier, dans un établissement public de Ribeauvillé, viennent de comparaître devant la chambre correctionnelle du tribunal de Colmar.

M. Kuecht, ancien chef de la police de Ribeauvillé, et Guillaume Hœffner, agent d'affaires, ont été condamnés chacun à quinze jours de détention; Henri Perrin, ouvrier horloger, de Colmar, à huit jours de la même peine; les trois solidairement aux deux tiers des dépens, pour scandale public (*gröbes Unfug*). Du chef d'avoir chanté la *Marseillaise*, ils ont été acquittés. Le quatrième prévenu, Emile Grally, aspirant huissier, de Hunawihr, a été acquitté. Hœffner est un vieil Allemand.

La chambre correctionnelle du tribunal de Mulhouse a condamné dix jeunes gens faisant partie de l'armée de réserve, pour réunion non autorisée, chacun à quatre semaines d'arrêt; douze autres accusés ont encouru chacun une amende de 100 marcs, éventuellement vingt jours d'arrêts.

Joseph Schneler, vannier, de Hegenheim, s'est vu condamner dans la même audience à six mois de prison et à 15 marcs d'amende pour avoir poussé des cris qualifiés séditieux à Hegenheim, dans la nuit du 19 juin; devant le tribunal, il a déclaré avoir commis le délit dans l'espoir qu'une condamnation le séparerait de sa femme, avec laquelle il vit en mauvaise intelligence.

La chambre correctionnelle a condamné ensuite M. Masson, libraire à Altkirch, avec admission de circonstances atténuantes, à 60 marcs d'amende, pour avoir exposé en vente, à la fin de l'année 1886 et au commencement de l'année 1887, des lithographies représentant les bataillons scolaires français et ornées de couleurs françaises, sans avoir demandé et obtenu l'autorisation du président du département.

Enfin, on a condamné à quatre semaines de prison, sans déduction de la détention préventive, deux apprentis de la maison de droguerie Q. et K., de Mulhouse, accusés d'avoir répandus des bulletins injurieux pour l'empereur et pour l'Allemagne. Une jeune fille impliquée dans la même affaire recevra une réprimande écrite.

Le policier de Colmar vient d'arrêter un cordonnier de cette ville, Antoine Gautier, qui a crié publiquement : Vive la France!

On annonce la mort à Strasbourg de M. Doerpaux, le doyen des libraires-éditeurs de cette ville, décédé à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Le *Temps* du 7 :

La *Landeszeitung* (journal officiel qui paraît à Strasbourg), parlant de l'application de la loi relative à la nomination des maires et des adjoints, dit :

Cette loi ne servira pas à écarter en masse les maires pour les remplacer par des fonctionnaires vieux allemands. Nous pouvons déclarer qu'il n'est pas dans les vues du gouvernement de faire un tel usage de la loi. Au contraire, il l'appliquera d'une façon réservée, et les maires et adjoints qui ont rempli leurs fonctions dans l'intérêt bien compris de leurs communes, et qui ont aidé au développement du pays par une attitude qui ne n'est pas laissé influencer par les menées anti allemandes, ceux-là seront maintenus à leurs postes. Il leur sera d'autant plus facile de conserver cette attitude que la loi nouvelle les rend plus indépendants qu'au temps où ils étaient régis par la loi du 22 juillet 1870.

Le *Journal d'Alsace* donne les détails suivants sur le régime auquel sont soumis MM. Kœchlin-Claudon et Bloch dans la citadelle de Magdeburgh, où ils sont internés :

Ils sont logés sans un baraquement, où l'on a mis à la disposition de chacun d'eux une chambre, un cabinet de toilette et un jardinet.

Pendant deux heures le matin et deux heures l'après-midi, ils peuvent se promener ensemble dans leurs jardins. S'il pleut, ils ont la liberté de se réunir dans une salle commune, mais défense de causer, sinon en allemand.

Ils ne prennent pas à la même table leurs repas, qui leur sont apportés par un restaurateur de la ville.

Leur correspondance, au départ comme à l'arrivée, est soumise au gouverneur de la citadelle. Enfin, un sous-officier les garde à vue.

On leur permet de travailler, et Kœchlin-Claudon, dont l'esprit est très cultivé, qui sort de l'Ecole centrale, met le temps à profit en approfondissant certains problèmes scientifiques.

Le tribunal correctionnel de Metz a condamné hier M. Frankeiser, journalier à Hédange, à un an de prison pour crime de lèse-majesté, et M. Flamme, journalier à Chieulles, à un mois de prison et à 20 marcs d'amende pour avoir chanté la *Marseillaise* dans un débit de Saint-Julien-les-Metz.

M. Hody, journalier à Sarreguemines, a été arrêté pour avoir chanté la *Marseillaise*.

Un arrêté d'expulsion a été lancé contre M Merciol, de Moulins-les-Metz, qui avait opté pour la France. Son fils sert dans l'armée française. Un délai de huit jours lui a été accordé pour quitter l'Alsace-Lorraine.

Saint-Siège.

On télégraphie, de Rome, au *Journal des Débat* :

"Bien que la circulaire adressée aux nonces par le cardinal Rampolla soit confidentielle, j'ai pu en connaître le sens. Le cardinal maintient énergiquement les droits du Saint-Siège au pouvoir temporel et spécialement sur Rome. Il dit que Léon XIII ni ses successeurs n'y renonceront.

"Le cardinal répond aux discours de MM. Crispi et Zanardelli qu'il désigne nominativement et qu'il traite assez sévèrement.

"Cette circulaire est très développée, et ne paraît pas de nature à faciliter la fameuse *conciliazione*.

—

Le *Moniteur de Rome* déclare qu'il est à même de mettre en garde ses lecteurs contre la nouvelle que le Vatican serait disposé à intervenir dans les questions militaires soumises à la Chambre des députés belges.

On annonce que des négociations s'ouvriront, en novembre, entre le Vatican et le Portugal pour établir au Congo une hiérarchie catholique sur les mêmes bases qu'aux Indes orientales.

—

IMPORTATION DE PLANTS DE VIGNE EN FRANCE.—Un arrêté du ministre de l'agriculture, inséré au *Journal officiel*, autorise l'introduction des plants de vignes américaines et des plants de vignes provenant des arrondissements phylloxérés dans les arrondissements et après: Espalion, Rodez (Aveyron); Beaune, Dijon, Semur (Côte-d'Or); Dôle, Poligny (Jura); Tarbes (Hautes-Pyrénées); Parthenay (Deux-Sèvres).

France, Russie, Allemagne.

Nous lisons, dans le *Journal du Havre* du 5 juillet :

Le tribunal de l'empire de Leipzig vient d'être saisi d'une seconde fournée d'accusés, qui auraient trahi l'Allemagne au profit de la France.

L'acte d'accusation s'étend complaisamment sur les faits qui leur sont reprochés. Ils ont livré à notre ministre de la guerre le plan des fortifications de Strasbourg et de Mayence. Le nom de M. Schnæbelé revient maintes et maintes fois dans ce document.

On se demande quel besoin les Allemands ont d'étaler de la sorte leurs plaies et leurs inquiétudes, d'accréditer cette opinion que le service des renseignements du ministère de la guerre français a percé à jour tous leurs plans d'attaque, toutes leurs dispositions défensives.

C'est là un effet de leur manie de ne jamais laisser la France en repos; ils sont aussi incapables de ne pas l'attaquer que de ne point la redouter.

On sait comment nos nationaux sont traités en Allemagne.

L'accueil que trouvent les Allemands en France, les mesures proposées pour nous garantir contre l'invasion étrangère ne sont que de bien faibles représailles, comme un correspondant viennois le reconnaît dans la dépêche suivante :

"L'attention commence à se porter sur les mesures qu'on se propose d'appliquer, en France, aux étrangers, et notamment sur le projet des Chambres françaises.

"Naturellement, on blâme ces dispositions, comme on a blâmé celles qui ont été prises en Russie.

"Toutefois, la *Nouvelle presse libre* fait observer que ce n'est ni la France, ni la Russie, mais l'Allemagne, qui inaugurèrent ces règles particulières : les autres Etats ne font que suivre son exemple.

"Encore n'est-il pas question, en France, d'expulser les étrangers, comme l'Allemagne l'a fait pour des milliers de personnes habitant les provinces orientales.

"En se généralisant, de pareils procédés doivent, fatalement, aboutir à une contagion générale."

L'attitude des Allemands a pour cause le relèvement, la reconstitution de nos forces nationales qui nous mettent désormais à l'abri de leurs coups; cet affolement est surexcité encore par l'évidence des bons rapports qui se sont établis entre les gouvernements de Paris et de Saint-Pétersbourg.

Le monde politique ne s'occupe pas d'autre chose que de cet événement considérable, appelé à exercer une grande influence sur la situation de l'Europe.

Un journal italien, le *Diritto*, parlant de l'action commune de la France et de la Russie, dans la question de la convention égyptienne, dit :

"Ce qui ressort évidemment de tout cela, c'est le parfait accord qui existe entre la France et la Russie, et les journaux allemands le constatent avec regret. Ce fait est le démenti le plus formel qui puisse être donné par eux à bruit dont l'agence Havas s'est fait l'écho, en affirmant que les relations entre l'Allemagne et la Russie reprennent leur cordialité traditionnelle."

Un journal autrichien, le *Pester Lloyd*, dit de son côté :

"Les intrigues autour de la convention anglo turque ont fait ressortir l'assurance d'une véritable entente entre la France et la Russie.

"Il ne s'agit plus actuellement, comme il y a quelques mois, de menées plus ou moins déguisées, ou d'échanges d'aménabilités entre les journaux des pays respectifs; on n'est plus en présence des expressions de sentiments entre chauvinistes isolés. Mais on est en face des représentants officiels des deux puissances qui agissent ouvertement, la main dans la main.

"Il n'y a pas aucun doute que la France et la Russie se soient retrouvées. Nous voyons l'empire des czars manifester d'accord avec la République française, dans une question qui les intéresse inégalement, comme s'ils voulaient agir ensemble.

"Il ne s'agit pas d'un accord passager, car la question égyptienne s'y prête fort peu. Les intérêts de la France dans cette affaire sont jour d'être égaux à ceux de la Russie; mais nous sommes en présence d'une entente franco-russe et d'un appui mutuel. En Egypte, elle ira Russie qui se range du côté de la France, en Bulgarie, c'est la France qui se range du côté de la Russie.

"Nous devons donc nous pénétrer que, dorénavant, nous retrouverons partout la Russie et la France la main dans la main."

Il n'est personne qui ne s'explique la mauvaise humeur des Allemands en présence d'une telle situation.

—

Les pigeons voyageurs en mer

On écrit, de l'escadre française d'évolutions, que des expériences intéressantes ont été faites à bord du vaisseau-amiral le *Colbert*, dans la Méditerranée. Il s'agissait de lâcher en pleine mer des pigeons voyageurs provenant de Toulon.

Le premier lâcher s'est effectué du golfe Juan, qui est distant de Toulon, à vol d'oiseau, de 105 kilomètres. Le retour à Toulon a été incomplet, une partie du groupe s'en laissé surprendre du côté de Nice où ils ont été signalés dans le colombier d'origine de l'un d'entre eux.

Le deuxième lâcher, en haute mer, a donné lieu à une observation des plus utiles. Les pigeons, soit à cause de l'heure matinale (trois heures trente du matin), ou de la violence du vent, se sont refusés à quitter leur panier; on n'a pu renouveler l'essai que le lendemain à cinq heures cinquante. Les pigeons se sont dirigés, d'abord, à l'ouest, vers Toulon, puis ont pris, à toute vitesse, dans l'est-nord-est, au lieu de piquer sur les terres voisines de Corse, dont on était cependant en vue.

Enfin, le troisième lâcher, qui a été effectué, d'Ajaccio même, à cinq heures trente-cinq, comprenait neuf pigeons. Ils se sont envolés, sans hésitation, dans l'Est, en décrivant des courbes très haut et très loin; ils sont arrivés ainsi, par des évolutions successives, à l'ouest, et se sont mis à fuir, dans cette direction à perte de vue.

On était à bord du *Colbert* loin de prévoir ce qui est arrivé. Le soir, à sept heures, les pigeons sont rentrés à bord; ils sont venus se poser sur la passerelle supérieure, puis sur la cheminée. On a monté, sur le pont, leur panier avec de la nourriture. Mais, à sept heures quarante, au moment du salut aux couleurs, si solennel, mais si bruyant, en escadre, par le nombre des coups de feu des factionnaires, ils sont repartis du côté de la terre et on ne les a plus revus.

Ainsi, les intéressants pigeons voyageurs, après avoir volé pendant de longues heures et sondé l'horizon à l'ouest, après avoir sans doute pris quelque repos sur la terre de Corse, sont revenus au milieu de toute une escadre, reconnaissant entre tous les bâtiments qui la composent, celui qui leur avait donné asile pendant quarante-huit heures seulement et dans des conditions tout exceptionnelles en vue de déjouer leurs instincts à cet égard.

N'est-ce pas là un indice certain des services qu'on pourrait attendre des aptitudes spéciales des pigeons voyageurs dont l'éducation maritime est toute facile sur les côtes de Hollande, à bord de simples caboteurs qu'ils reconnaissent entre tous et qu'ils rejoignent en pleine mer à de grandes distances du port.

—

ITALIE.—La Chambre des Députés a voté, le 5 juillet, la prorogation du traité de commerce entre l'Italie et l'Espagne jusqu'au 31 décembre 1887.

—Les associations des industriels et des commerçants de Gênes ont tenu une réunion dans laquelle ils se sont occupés de la participation de l'Italie à l'Exposition de 1889. Ils ont nommé un comité spécial chargé de faire la propagande en faveur de cette participation.

Pour le teint il n'y a rien de mieux que la Salsepareille d'Ayer. Elle donne le colorris de la santé au visage pâle et blême.

ORIENTALITÉ JAPONAISE.—Il vient de se fonder, à Yeddo, une Société, le *Yoko-Hajeta*, dont les membres payent des cotisations mensuelles variant de 100 à 25 fr. Tous les ans, on tire trois noms au sort. Le premier sorti a le droit de passer dix ans en Europe aux frais de la Société; le second peut faire un voyage de cinq ans; le troisième n'a droit qu'à une excursion d'un an.

PEAU & CUIR CHEVELU

Nettoyée, purifiée et embellie par les Remèdes Cuticura.

Pour nettoyer la peau, le cuir chevelu qu'attaquent les humeurs; pour apaiser les démangeaisons, les brûlures et les inflammations; pour guérir les premiers symptômes de l'Eczema, le Psoriasis, les affections scrofuleuses de la tête et les autres maladies héréditaires du sang et de la peau, le Cuticura, l'excellent remède, et le Savon Cuticura qui embellit la peau, et le "Cuticura Resolvent," qui purifie le sang, sont infaillibles en leurs effets.

UNE CURE PARFAITE.

J'ai souffert toute ma vie de maladies cutanées diverses, et n'avais jamais trouvé de remède pour les guérir jusqu'au jour où une amie me conseilla de faire usage des précieux Remèdes Cuticura. J'ai pris six bouteilles du Cuticura Resolvent, deux boîtes de Cuticura et sept Savons Cuticura, et j'en ai éprouvé le bien qui m'avait été promis: une guérison parfaite.

BELLE WADE, Richmond, Virginie.
Référence, G. W. Latimer, pharmacien à Richmond, Virginie.

UNE INFLAMMATION GUERIE.

J'avais un mal à la main qui me faisait peler parfois du bout des doigts au poignet. Je me fis soigner par plusieurs médecins, mais vainement; et ce n'est que les Remèdes Cuticura qui me guérirent complètement.

E. T. PARKER, 379 Northampton St., Boston.

LES MEDECINS LES RECOMMANDENT.

J'ai vendu beaucoup de vos Remèdes Cuticura. Une de mes clientes, une dame Henri Kintz, en a été guérie d'une dartre qu'elle avait à la main depuis huit ans et dont elle souffrait énormément. Sa cure a été complète.

C. N. Nye, Pharmacien à Canton, Ohio.

DEMANGEAISONS, PUSTULES.

Depuis un an j'ai sur la figure des pustules que j'ai cherché à faire disparaître par divers traitements et dont je ne sais parvenir à triompher immédiatement qu'au moyen de Cuticura.

MRS ISAAC PHELPS, Revenna, O.

IL N'EST PAS DE MEDECINES QUI LES VAILLENT.

Je vends les Remèdes Cuticura depuis six ans et je déclare qu'il n'est pas de médecines dans mon établissement qui soient d'un placement aussi facile que le leur.

C. F. ATHERTON, Pharmacien, Albany, N.Y.

Les REMÈDES CUTICURA se vendent partout. Prix: CUTICURA, 50 cents. RESOLVENT, $1 00. SAVON, 25 cents. Préparés par le Potter Drug and Chemical Co., Boston, Mass. Faites demander la brochure sur le "Traitement des Maladies Cutanées."

CROUTES, Pustules, Taches de la Peau et Humeurs d'Enfants guéries par le Savon Cuticura.

Catarrhe et Consomption.

Le catarrhe dans ses ravages est aussi redoutable que la phthisie; il y mène même. Il est donc étrange que ceux qui ont des catarrhes ne se soucient pas très sérieusement de s'en guérir.

Des remèdes que préparent des gens qui croient avoir des connaissances médicales, ont laissé quelque peu incrédules les personnes qui souffrent. A l'endroit des remèdes autour desquels il se fait de la publicité. La vie leur devient accablante, mais elles préfèrent ainsi plutôt que de recourir à des palliatifs douteux.

Mais avec le catarrhe il faut agir promptement, on doit le compléter dès son début. Dans bien des cas la maladie a revêtu un caractère grave. L'os et le cartilage du nez, les organes de l'ouïe, le goût sont affectés à tel point qu'il devienne nuit à la gorge : enflammée, il irrite et une toux incessante se produit.

LE SANFORD'S RADICAL CURE est un excellent remède à quelque phase que soit le catarrhe, sa plus insignifiante ou à sa plus grave. Il soulage immédiatement et guérit complètement. Ce petit remède est d'une efficacité, il est infaillible dans ses effets et coûte peu.

Chaque paquet renferme une bouteille de RADICAL CURE, une boîte de CATARRAL SOLVENT et un INHALANT AMÉLIORÉ accompagné d'un traité. Prix, $1.

POTTER DRUG & CHEMICAL CO., BOSTON.

DOULEURS DE REINS.

Les douleurs qu'éprouvent aux reins ceux qui ont les reins et les flancs faibles, inflammés, se guérissent EN UNE MINUTE par le CUTICURA ANTI-PAIN PLASTER, un antidote original, nouveau, élégant et infaillible. En vente dans toutes les pharmacies. 25c.; pour un dollar. Potter Drug and Chemical Co., Boston.

1er juin—mer, sam, dim

LES TONNEAUX DE PORTEURS D'EAU, à PARIS.—Sait-on qu'il y a encore, dans Paris, des tonneaux servant à la distribution de l'eau potable? Bien que cette sorte de matériel roulant ait disparu du centre de la capitale, il faut qu'il en existe encore dans les quartiers excentriques, car la préfecture de police informe les porteurs d'eau qu'ils devront présenter leurs tonneaux à la visite réglementaire du 4 au 9 juillet prochain. Cette visite se fera à la Fourrière. Les tonneaux reconnus comme étant en bon état seront marqués d'une estampille de couleur rouge. Ceux, au contraire, qui ne réuniront pas toutes les conditions de salubrité désirables seront, d'office, mis hors de service.

Il y a dix ans on comptait encore, dans Paris, 1,172 tonneaux de porteurs d'eau. Ce nombre est allé en diminuant d'année en année, et aujourd'hui ce matériel, jadis si servi à faire la fortune de bon nombre d'Auvergnats, ne comprend plus qu'une centaine de tonneaux.

La période de chaleurs de ces jours derniers aurait pu avoir pour effet de faire remettre en service une partie de ce matériel remisé depuis nombre d'années chez des entrepreneurs. Les enfants de l'Auvergne ont du flair et plusieurs d'entre eux, nous dit-on, ont adressé à la Préfecture une demande en autorisation d'exercer à nouveau l'industrie qui leur fut autrefois aussi chère que productive.

LES DÉLATIONS ANONYMES EN FRANCE.—La loi qui interdit, sous peine de prison et d'am